

COMMISSION REGIONALE HOCKEY SUBAQUATIQUE



Compte-rendu de la réunion du 27 Juin 2013

Présents :

Pascal Blanc (Président)
Vincent Pierron (Vice – Président)
Jean-Baptiste Rougeot
Gérard Leveque
Amélie Cano
Vincent Verdier
Hervé Le Felt
Ludovic Carranza
Jean-Michel Frontin
Eric Bonhomme
Michel Leleu

HSCL Lagny
CHSPC Pontoise
SGLC Le Chesnay
CPC Compiègne
HSCL Lagny
OVM Saint Maur
APSM Ermont
HSCC Chelles
CHS-Squaleteam Neuilly/Marne
CHS-Squaleteam Neuilly/Marne
ASP Asnières

Excusés :

- **Point sur les compte-rendu CRHS**
- **Site Internet et Communication CRHS**
- **Modification Règlementation Régional**
- **Classement Régional**
- **Calendrier Saison 2013-2014**
- **Questions diverses**

Vincent Pierron signale qu'il n'y a toujours pas de volontaire pour prendre le poste de responsable du matériel de la CRHS. Un appel à candidature est lancé. Aucune personne ne s'est proposée pour le moment.

Point sur les Compte-rendu

Sur la saison 2012-2013, par manque de temps et de moyens, plusieurs compte-rendu de CRHS n'ont pas été écrits et diffusés. Pascal Blanc et Vincent Pierron font part de la quantité de travail exigée par le poste de Président et Vice-Président.

Pascal Blanc propose donc que 3 personnes soient nommées responsable des compte-rendu et s'occupent par roulement de la rédaction de ces compte-rendu de réunion CRHS. Il rappelle que la rédaction d'un compte-rendu n'engage pas la responsabilité du rédacteur. Le contenu étant approuvé et endossé par le Président et le Vice-Président.

Aucune personne ne s'est proposée.

Site Internet et Communication CRHS

Vincent Pierron explique que le nouveau site internet de la CRHS sera disponible dès septembre. Il a pour but de simplifier la communication au sein de la CRHS en mettant en ligne notamment toutes les fiches d'inscription (EF1, AN1...), ainsi que les Calendriers, Compte Rendu, Contact, etc etc....

Modification Réglementation Régional

Pascal Blanc informe que la CNHS a exigé de modifier la réglementation de la CRHS pour uniformiser la réglementation régionale sur celle de la nationale, en particulier sur les questions de montée et descente des joueurs d'une division à l'autre.

Après discussion au sein de la CNHS et au CNC, ce dernier a proposé un système se voulant au plus juste. Ce système est exposé ci-après :

- Tout joueur est inscrit dans une équipe / division début octobre et ne peut y bouger sauf sous certaines conditions seulement :
 - 1) Une équipe peut faire monter un joueur d'une équipe / division inférieure pour un test en régional jusqu'à 6 matchs OU n'importe quel championnat de France pour une manche,
 - 2) Tout joueur d'une équipe / division inférieure ayant déjà été monté une saison passée, ne peut plus monter,
- Toute équipe peut intégrer un joueur à titre de renfort provisoire jusqu'à 6 matchs OU n'importe quel championnat de France pour une manche, si ce dernier n'a pas joué dans cette division depuis 3 ans.
- L'inscription à plusieurs championnats de la même catégorie est interdite.

Pascal Blanc informe que selon lui, cette réglementation lui semble la plus juste mais nécessitera une tenue et une vérification stricte du fichier joueurs CRHS et des feuilles de match.

Un autre point de Réglementation Régionale est à modifier : Il s'agit de la participation des femmes aux compétitions Régionales Mixtes en catégorie Sénior. Afin de respecter la réglementation Nationale disant que l'on ne peut participer qu'à un seul championnat dans sa catégorie, les joueuses devront choisir en la DAF et les championnats Mixtes (DAM, DBM, DCM)

Gérard Lévêque signale que cette réglementation est défavorable aux petits clubs, surtout pour les catégories féminines : les filles ne pourront plus jouer en DBM (qui est mixte) et faire le championnat national. La question de la mixité des compétitions régionales se pose.

Classement Régional

Le classement régional pour la saison 2013-2014 a été présenté et validé. Il est présenté en APPENDICE.

Le club de Paris V qui évoluait en DBM cette saison a été déclassé du fait de son forfait lors de la dernière journée de championnat et ce en accord avec l'article 5.4 de la réglementation régionale, L'équipe1 de Paris V évoluera donc en DCM la saison prochaine.

Le club d'Asnières informe la CRHS de son refus de monter en DBM. Le refus de certaines équipes à monter dans une division supérieure pour cause de classement sur la saison passée et oblige la réalisation de grilles à 11 ou 14. La réglementation nationale n'est pas claire à ce niveau et 2 points de réglementation se contredisent. Le droit de refus devra être discuté et un changement de la réglementation régionale devra être discuté.

Calendrier 2013-2014

Une version 1.0 du calendrier prévisionnel 2013-2014 a été réalisé. Cette version est présentée en APPENDICE.

Jean-Baptiste Rougeot signale par-rapport à la saison précédente qu'on ne peut demander à un club accueillant déjà une compétition dans sa piscine d'aller chercher le matériel nécessaire (signale sonore...). L'organisation d'une compétition est déjà assez lourde. Pascal Blanc répond qu'il est d'accord mais qu'il s'attend donc à ce que si besoin un club n'organisant pas de compétition se propose et ne refuse pas d'aller chercher le matériel.

Par manque de temps la réunion s'arrêtera sur ce calendrier
Pas de question diverse

Fin de la réunion 00h00

Ordre du jour de la prochaine réunion

Jeudi 12 Septembre 2013
à 20h00-20h30

à Paris XX° 60 rue de Romainville

- **Approbation des compte-rendu du 4 Avril , du 2 Mai et du 27 juin 2013**
- **Calendrier et tirage des poules DAM et DBM.**
- **Point sur le fonctionnement Régional**
- **Site Internet**
- **Réglementation à modifier**
- **Questions diverses**

APPENDICE 1 – Classement Régional 2012-2013 – IDF Picardie



Classement
Régional 2012-2013

APPENDICE 2 – Calendrier Provisoire Saison 2013-2014



CP 2013-2014
V1.0.pdf